

Examen de droit de l'urbanisme

Enseignant : Alexandre HÉGO DEVÉZA – BARRAU.

Durée : 1h00.

Cas pratique :

Méthodologie :

Le cas pratique est un exercice intéressant qui permet à l'apprenant de se retrouver dans la peau d'une personne qui doit reformuler la situation en qualifiant les faits, qui doit expliquer, et conseiller une personne qui n'aurait aucune notion juridique.

Il s'agit de l'exercice habituel de conseil d'un avocat auprès de ses clients. Ces derniers donnent des détails parfois superflus pour analyser juridiquement le problème et en oublient parfois d'autres qu'il serait très intéressant de connaître. Il faut « faire avec » ces éléments, en donnant toutes les solutions possibles.

Il ne s'agit donc pas d'une récitation de cours, mais il ne faut surtout pas céder à la tentation de répondre à la question par oui, ou par non, en justifiant à peine. Il faut énumérer TOUTES les solutions qui s'offrent à votre interlocuteur. Il faut donc partir du cas général qui s'applique au plus grand nombre de situations pour aller vers les cas moins fréquents, en soulevant toutes les hypothèses qui peuvent l'être.

Il faut donc répondre à la question, mais pas seulement.

Forme :

Inutile de faire une introduction en 5 points.

Cependant, en premier, il faut **reprendre en introduction les éléments de faits pour expliquer la situation.**

Imaginez que le correcteur n'a pas le sujet sous les yeux.

Pas de plan. Pas de conclusion. Répondez aux questions dans l'ordre.

Même si le sujet est tourné avec humour, ne relevez jamais sur le même ton.

Les conjoints INSOUCIAN viennent vous consulter et vous exposent leur situation :

Ils ont rénové une grange dont ils viennent d'hériter. Ils ont réalisé des travaux d'aménagements intérieurs et la mise en place de fenêtres dans les ouvertures existantes. Ils ont réalisé ces travaux sans informer la mairie.

1 – Indiquer s'ils sont soumis à une autorisation d'urbanisme ? si oui laquelle ?

Par ailleurs, le couple rencontre la difficulté suivante :

Le procureur est saisi de cette construction dès son achèvement.

2 – Expliquer les risques en matière de procédure ?

Si la commune n'est couverte par aucun document d'urbanisme,

3 – Quelles conseils donnez-vous ?